

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 81-2022	MOYENS GÉNÉRAUX <u>Marchés publics de prestations intellectuelles</u> MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT <ul style="list-style-type: none">• Avenant n° 2 au marché n° 2021-01, attribué au cabinet CERUR (35)
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU les Décrets n° 2018-1074 et 1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la Décision n° 104-2021 en date du 18 août 2021, attribuant le marché n° 2021-01, au cabinet CERUR, 1 rue Michel Gérard, 35200 RENNES ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier certaines clauses contractuelles ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ARRÊTE** l'avenant n° 2 au marché n° 2021-01, de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert, supprimant l'article 6 du cahier de clauses administratives particulières.
- Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 5 août 2022

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Le Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **05 AOUT 2022**

Affichée

le **05 AOUT 2022**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Xavier Bonnet", written over the official seal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MOYENS GENERAUX Marchés publics de prestations intellectuelles MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT Avenant n. 2 au marché n. 2021-01, attribué au cabinet CERUR (35)

Date de transmission de l'acte 05/08/2022

Date de réception de l'accusé 05/08/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DEC-81-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20220805-DEC-81-2022-AR

Date de décision : 05/08/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants